



Conseil d'administration de Toujours ensemble

Procédure de mise en candidature

1. Éligibilité et mandat (extrait des règlements généraux)

Une personne pourra présenter sa candidature au conseil d'administration après avoir complété au moins un mois d'adhésion à titre de membre. Chaque membre actif de la corporation peut être élu administrateur sur recommandation du comité gouvernance.

Chaque administrateur est élu lors de l'assemblée générale annuelle pour un mandat de deux (2) ans pour un maximum de quatre (4) mandats consécutifs, pour un total de huit (8) ans. Les candidats pour un poste d'administrateur doivent faire parvenir obligatoirement le formulaire de mise en candidature au comité gouvernance dans un délai de 14 jours ouvrables avant la date de l'assemblée générale annuelle.

2. Rôle du comité de gouvernance (extrait des RG)

Le comité de gouvernance prendra en considération les candidatures représentatives de la mission de l'organisme, tout comme il tiendra compte de l'expérience et des aptitudes des candidats. Le comité de gouvernance, avant l'assemblée générale annuelle, devra :

- Prendre acte des candidatures déposées;
- Expliquer aux candidats potentiels leurs devoirs et responsabilités en tant qu'administrateurs;
- Recommander le ou les candidats pouvant être élus à des postes à combler.

Si le comité gouvernance n'a pas retenu une candidature, il devra en aviser le candidat et, à la demande de celui-ci, lui expliquer les motifs de son refus.

Les candidats non recommandés peuvent toutefois maintenir leur candidature.

3. Procédure pour une recommandation par le comité gouvernance

- À la suite de la réception du formulaire de mise en candidature, le comité Gouvernance invitera la personne candidate à un entretien, par téléphone ou en personne, où celle-ci exposera son parcours professionnel et sa motivation à soumettre sa candidature à un poste d'administrateur;
- Si la candidature est accueillie favorablement par le comité, et si les délais le permettent, celui-ci proposera alors que la personne candidate participe, à titre d'observateur, à la prochaine réunion du CA afin de lui permettre d'avoir une meilleure compréhension du fonctionnement de cette instance;
- Si la personne candidate maintient sa candidature, celle-ci sera alors soumise aux membres pour approbation lors d'une assemblée (générale annuelle ou extraordinaire, selon les circonstances);
- Suite à son élection, la personne candidate intégrera dès lors le conseil d'administration de Toujours ensemble.



Toujours ensemble

Formulaire de mise en candidature au conseil d'administration

Le conseil d'administration est composé de onze (11) administrateurs élus parmi les membres actifs de la corporation, lors d'une assemblée générale annuelle de la corporation, et est formé :

- De deux personnes issues des bénéficiaires;
- De deux personnes issues du milieu des affaires;
- De trois personnes issues des professions libérales suivantes : droit, ressources humaines, comptabilité, gouvernance, gestion, etc.;
- D'une personne issue du monde de l'éducation (enseignant, orthopédagogue, directeur d'école ou de réseau, etc.);
- De trois postes ouverts à tous.

Chaque membre actif de la corporation peut être élu administrateur, sur recommandation du comité gouvernance, pour un mandat de deux (2) ans, renouvelable à trois reprises, soit un maximum de huit ans.

Fiche de renseignements

Prénom et nom :

Date de naissance :

Adresse :

Profession :

Formation académique :

Je pose ma candidature
au poste de (catégorie
d'administrateur) :

- personne issue des bénéficiaires
- personne issue du milieu des affaires
- personne issue des professions libérales
- personne issue du monde de l'éducation
- autre

Signature :

Date :



Toujours ensemble

Formulaire de mise en candidature au conseil d'administration

Documents demandés

Les membres qui souhaitent postuler doivent fournir les documents suivants :

- Le présent formulaire de mise en candidature complété et signé;
- Votre C.V. ou une courte description de votre parcours professionnel (page 4, maximum 200 mots);
- Un court texte exposant votre motivation à soumettre votre candidature à un poste d'administrateur (page 5, maximum 200 mots);

Les candidatures doivent être acheminées par courriel à l'attention de Melissa Bellerose, directrice générale, à l'adresse suivante : melissa.bellerose@toujoursensemble.org ou par la poste à l'adresse suivante :

Toujours ensemble
4926, rue de Verdun
Verdun (Québec) H4G 1N3

